



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 9 novembre 2010

Agenda

Lundi 15 novembre

-15h : séance solennelle annuelle, Coupole de l'Institut.

Lundi 22 novembre

-15h : **Karlheinz STIERLE**, correspondant de l'Académie : « *Conscience de la ville et discours urbain* ».

Lundi 29 novembre

-15h : **Jean CLUZEL**, membre de l'Académie : « *Démocratie et responsabilité* ».

-Comité secret.

Lundi 6 décembre

-15h : élection au fauteuil de Roland Drago.

-**S.A.R. Prince El HASSAN de Jordanie**, membre associé étranger de l'Académie : « *Islam et démocratie* ».

Lundi 13 décembre

-15h : **Rémi BRAGUE**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Jean-Marie Zemb* ».

Lundi 20 décembre

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Mireille DELMAS-MARTY**, membre de l'Académie : « *La gouvernance mondiale est-elle démocratisable ?* ».

Lundi 10 janvier

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h00 : Première séance des « Entretiens de l'Académie » sous la présidence de **Jean BAECHLER** : **Rémi BRAGUE**, membre de l'Académie : « *La légitimité de l'humain* ».

Séance du lundi 8 novembre

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 25 octobre, le président **Jean Mesnard** a présenté **Sylvain Menant**, professeur émérite à la Sorbonne, qui a fait une communication sur le thème « *Deux conceptions modernes de l'égalité : Voltaire et Rousseau* ». L'orateur a ensuite répondu aux questions que lui ont posées **Jacques Boré**, **Gilbert Guillaume**, **Bernard Bourgeois**, **Xavier Darcos**, **Jacques de Larosière**, **Bertrand Collomb**, **Georges-Henri Soutou**, **Jean-Claude Casanova** et **Marianne Bastid-Bruguère**.

Retour sur la séance des cinq Académies

- Lors de la Séance publique des cinq Académies, le Professeur **André Vacheron**, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques, a prononcé un discours sur « le doute en médecine » (disponible sur le site de l'Institut de France et également, partiellement, dans *Le Monde* du mardi 26 octobre), discours dans lequel il a notamment traité de la difficile question de la fin de vie : « *À la question largement débattue : faut-il dire toute la vérité au malade en péril de mort ? Je réponds sans hésitation que si dire toute la vérité est dans le principe une obligation formelle, il ne faut pas la révéler quand le malade n'est pas en état de la recevoir et qu'elle peut le désespérer. Il ne faut en dévoiler que l'infime partie qui ne ferme aucune porte, il faut combattre l'angoisse et toujours laisser l'espérance. Nous aspirons tous à la mort douce, apaisée, sans souffrance et sans anxiété. Mais la mort frappe inégalement, injustement, tuant l'un sans le faire souffrir, précédée chez l'autre de douleurs prolongées de moins en moins supportables. Le malade peut alors supplier le médecin d'interrompre le cours d'une vie devenue intolérable et le médecin est placé devant un dilemme. Le code de déontologie de 1995, complété par le décret du 6 février 2006, est parfaitement clair sur ce point : le médecin doit s'efforcer de soulager les souffrances du malade par des moyens appropriés à son état et l'assister moralement. Il doit s'abstenir de toute obstination déraisonnable dans les investigations ou la thérapeutique et renoncer à entreprendre ou poursuivre des traitements inutiles ou qui n'ont d'autre objet ou effet que le maintien artificiel de la vie. Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort. Tous ces impératifs recueillent un consentement unanime et sont parfois qualifiés d'euthanasie passive par opposition à l'euthanasie active, illégale dans notre pays, qui est l'acte délibéré de donner la mort par l'administration d'un poison; le médecin n'a pas le droit de tuer. Il dispose aujourd'hui de traitements puissants contre la douleur et l'angoisse et doit recourir sans économie à cette euthanasie d'apaisement. Les soins palliatifs instaurés par la loi Kouchner de 1999, et développés depuis la loi Leonetti de 2005 ouvrent une troisième voie en conciliant la durée et la qualité de la vie pour sortir du dilemme : une unité de soins palliatifs est implantée dans chaque centre hospitalo-universitaire et il en existe aujourd'hui près d'une centaine dans notre pays. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont un vrai choix de société : ils témoignent de la place et de la valeur que nous souhaitons accorder à ceux qui vont mourir. »*

Dans la presse et sur les ondes

- **Raymond Boudon** : « Les grèves : des réactions rationnelles », *Le Figaro*, vendredi 29 octobre. « *Le moment de l'analyse des mouvements sociaux qui s'étiolent aujourd'hui est peut-être venu. Le soutien de l'opinion a été interprété comme une manifestation d'inquiétude, d'antisarkozysme, etc. Il y a un peu de tout ça, car l'opinion collective est la somme complexe d'opinions individuelles. Mais la motivation dominante a sans doute été que beaucoup de gens ont ressenti la réforme comme leur compliquant la vie dans les années à venir : réaction intéressée bien sûr, mais rationnelle. Les syndicats, eux, ont profité de la conjoncture favorable que leur offrait l'état de l'opinion. Réaction rationnelle aussi, s'il en est, vu leur rôle. Ce qui n'implique pas que Chérèque ou Thibaut ne se soient pas ressentis dans leur for intérieur comme ayant à faire face à une situation difficile : se discréditer auprès de leurs militants, offrir un boulevard à leurs radicaux, pour l'un des deux grands syndicats se laisser coiffer par l'autre en ne soufflant pas sur le feu, OU BIEN prendre la responsabilité de pousser la France au bord du gouffre. Le gouvernement n'a pas assez expliqué, a-t-on prétendu. La vérité est que ses explications ont été noyées dans un buzz médiatique obéissant à la loi du spectaculaire, et de l'ici et du maintenant : une bonne partie des journaux télévisés ont été consacrés aux manif, aux micro-trottoir totalement dépourvus de toute valeur informative. Les émissions télévisées les plus "intellectuelles" elles-mêmes ont consacré un temps disproportionné à des sujets mineurs comme les discussions sur le nombre des manifestants. Bref, le "débat public" a raté, ce qui est pourtant sa fonction dans une démocratie : éclairer l'opinion. L'opposition, dont la fonction dans une démocratie représentative est aussi d'éclairer l'opinion par des objections claires et des propositions fortes n'a pas non plus joué son rôle. Ses responsables ont vu dans les mouvements de rue et l'état de l'opinion une conjoncture favorable pour avancer leurs pions en vue de l'élection présidentielle de 2012. Ce n'est pas non plus incompréhensible. Même l'appel aux étudiants de Madame Royal se comprend par son désir de coiffer la concurrence pour 2012. Bref, la France a frôlé le bord du gouffre par une addition de comportements compréhensibles, j'irai même jusqu'à dire rationnels, de la part de divers responsables et d'individus appartenant à diverses catégories d'acteurs sociaux. Comme le médecin parle volontiers d'un beau cancer, le sociologue a envie ici de parler d'une belle crise : une crise d'anthologie pour les manuels de sociologie de demain ».*

- **Thierry de Montbrial** a été l'invité du 12-15 sur BFM Radio, le mardi 2 novembre. Il y a traité des élections de mi-mandat aux États-Unis, de la visite du président Hu Jin-Tao en France et de l'accord franco-britannique.

À lire

- Paru récemment, le *RAMSES 2011*, rapport annuel de l'Institut français des relations internationales (Paris, 2010, Dunod, 336 pages), sous la direction de **Thierry de Montbrial** et **Philippe Moreau Defarges**. Les vingt premières pages du volume, intitulées *Perspectives*, sont de la plume de Thierry de Montbrial qui conclut : « *En toile de fond, il faut compter avec la rivalité des grandes puissances, comme la Chine et l'Inde, les États-Unis s'efforçant de contenir la première par la seconde. Nous sommes là dans la réalité des relations internationales dans ce qu'elle a de plus durable. J'ai toujours pensé que, dans la recherche d'une gouvernance mondiale, les approches de la sécurité collective et de l'équilibre des puissances ne sont pas exclusives, mais complémentaires. En ce début de XXI^e siècle, la nouveauté ne se situe pas au niveau des principes, mais de l'importance sans précédent de ce que j'ai appelé l'hétérogénéité. Depuis l'aube des temps modernes, les Européens, puis ceux qu'on a pris l'habitude d'appeler les Occidentaux, ont dirigé le monde. C'est probablement un cycle de cinq siècles qui s'achève.*».

À noter

- **Yvon Gattaz** a donné, le jeudi 21 octobre, à Paris, devant l'Amicale des Membres retraités de l'ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France (AMECAR), une conférence sur le thème « Le XXI^e siècle et la séniorisation ».

- Le lundi 22 novembre, de 9h à 13h30, dans la salle Hugot, se déroulera un colloque intitulé « Un regard sur l'homme contemporain à travers la science, la morale et la politique : réflexion sur les influences de la morale, de la spiritualité et de la conscience collective ». **François Terré** présidera la première partie de ce colloque qui sera organisé par Béatrice Tournafond, sous la direction scientifique de **François Gros**, **François Terré** et **Edgardo D. Carosella**, avec le concours de l'Académie des sciences, de l'Académie des sciences morales et politiques, en partenariat avec Canal Académie et les éditions Desclée de Brouwer.

Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance » se réunira le lundi 22 novembre à 16h30 en salle 4.

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « la réforme du droit des obligations » se réunira le lundi 13 décembre à 9h30 en salon Vuillard.